

Prêt d'honneur aux créateurs-repreneurs

INITIATIVE SAONE ET LOIRE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur sans intérêts et sans garantie a vocation à financer les besoins d'investissements matériels, les frais de démarrage et la trésorerie des porteurs de projet.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise, de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les certaines professions libérales,
- les services d'intermédiation financière,
- les SCI.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 1 000 et 23 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 2 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Saône et Loire : 03 85 42 36 20.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE SAONE ET LOIRE

- **Initiative Saône-et-Loire**
CCI Saône-et-Loire
1 avenue de Verdun
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Téléphone : 03 85 42 36 20
Télécopie : 03 85 42 36 01
E-mail : contact@initiative-saone-et-loire.fr
Web : www.initiative-saone-et-loire.fr